

Travail illégal 7 3 des entreprises concernées en 2011 la restauration et le commerce alimentaire sont les

Écrit par sylvie.duval@finances.gouv.fr (Sylvie Duval)

Jeudi, 02 Août 2012 00:00 -

Travail au noir : l'opération vérité des Urssaf

Plus de 7 % des entreprises ont recours au travail illégal, ce qui représente 2,4 % des salariés, selon une enquête de l'Acoss. La restauration et le commerce alimentaire sont les secteurs les plus touchés. Les salariés de moins de 18 ans et de plus de 60 ans sont les premiers concernés.

Le travail au noir détecté par les Urssaf a donné lieu à 220 millions d'euros de redressements l'an dernier, 19 % de plus qu'en 2010. C'est un nouveau record, grâce à des contrôles mieux ciblés, notamment sur les grandes entreprises.

[en savoir plus](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Travail illégal 7 3 des entreprises concernées en 2011 la restauration et le commerce alimentaire sont les secteurs les plus touchés](#)